

Motion de soutien à la société locale de chasse la « Brennilisienne »

Dans un courrier en date du 12 février 2021 adressé au maire et aux élus municipaux, le président, Bruno Cornec, fait part de son inquiétude inhérente à une clause figurant dans la convention proposée par le Conseil Départemental du Finistère concernant le droit de chasse sur des parcelles dont il est propriétaire à Brennilis.

Cette clause ramène notamment à une journée par week-end (le dimanche) l'autorisation de chasser sur les dites parcelles assortie d'une interdiction les jours fériés et en période de vacances scolaires.

Ces restrictions font craindre à l'avenir une diminution sensible du nombre d'adhérents (en particulier ceux qui ne peuvent pratiquer cette activité que le week-end) et au-delà une remise en cause de la pérennité même de la société !

S'appuyant sur des spécificités du territoire concerné, notamment en matière cynégétique, et craignant à terme un effritement de cette association qui compte parmi les plus actives et importantes du tissu associatif local, le conseil municipal de Brennilis, réuni le 16 février 2021, après en avoir largement débattu, soutient majoritairement les revendications et interrogations formulées par la « Brennilisienne ».

Fort de ce soutien, il appartient désormais à la société locale de chasse de saisir expressément le CD 29 afin qu'il soit dérogé aux restrictions ci-dessus évoquées.